Docusign Envelope ID: EFC02A66-B1BD-8F76-806A-95C732640532

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale

Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information

Le Directeur général

Paris, le 25/06/2026
N° 3125 /ANSSI/SDE/NP

DÉCISION DE QUALIFICATION D'UN SERVICE

SECUSIGN - REMOTE QUALIFIED SIGNATURE ONETIME CERTIFICATE
OID : 1.3.6.1.4.1.58753.4.1.1.1.1.3

DATASURE
RCS 904 666 203
8, rue Alfred Maurel
34120 PEZENAS
FRANCE

Le directeur général de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information,

VU le règlement (UE) n°910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014, modifié le 11 avril 2024, sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur et abrogeant la directive 1999/93/CE ;

VU le décret n° 2009-834 du 7 juillet 2009 modifié portant création d'un service à compétence nationale dénommé « agence nationale de la sécurité des systèmes d'information », notamment son article 1er ;

VU le décret du 4 janvier 2023 portant nomination du directeur général de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information – M. STRUBEL (Vincent) ;

Docusign Envelope ID: EFC02A66-B1BD-8F76-806A-95C732640532

VU le courrier du Secrétariat général des affaires européennes à Monsieur l'ambassadeur représentant permanent de la France auprès de l'Union européenne en date du 17 février 2015, référence ITEC/0155/2015, informant qu'en application de l'article 17.2 du règlement (UE) n° 910/2014 du 23 juillet 2014, l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information est désignée comme organe de contrôle ;

VU le processus de qualification d'un service, version en vigueur ;

VU le dossier de demande de qualification ;

VU le(s) rapport(s) d'évaluation de la conformité du service aux exigences applicables aux services de gestion des dispositifs de création de signature qualifiés à distance,

DÉCIDE :

Art. 1 – Le service de gestion des dispositifs de création de signature qualifiés à distance « SECUSIGN - REMOTE QUALIFIED SIGNATURE ONETIME CERTIFICATE » dont l'identifiant (OID) est 1.3.6.1.4.1.58753.4.1.1.1.1.1.3 fourni par DATASURE, ci-après désigné « le fournisseur », respecte les règles fixées par le règlement européen (UE) n°910/2014 modifié par le règlement européen (UE) n° 1183/2024 et est qualifié.

Art. 2 – La présente décision est conditionnée au respect par le fournisseur des engagements relatifs au processus de qualification d'un service.

Art. 3 – La présente décision est valable deux ans.

2/7/2026 | 23:25 CEST

Vincent Strubel